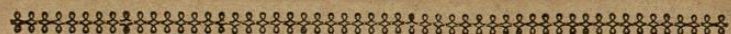


(*voyelles et consonnes*), cela a occasionné beaucoup de confusion et a fait tomber ces Grammairiens mêmes dans plusieurs erreurs. Par exemple, ils ont pris pour plusieurs sons, certains assemblages de lettres qui ne représentent qu'un seul son; ensuite ils ont cru que, dans la langue française, il n'y avait que cinq voyelles, parce qu'ils ne trouvaient que cinq lettres voyelles dans notre alphabet.

Alors ces Grammairiens se sont contentés de donner plusieurs sons à un même caractère, ou encore de joindre d'autres lettres aux cinq voyelles ordinaires. Mais d'autres, plus habiles, se sont déterminés à ne donner aux deux différentes sortes de sons, que les noms de *sons simples* et d'*articulation*, pour réserver les noms de *voyelles* et de *consonnes* aux lettres qui représentent ces sons; cependant, comme on n'est point encore accoutumé à ce nouveau langage, nous continuerons de donner, soit aux sons, soit aux lettres, les noms de *voyelles* et de *consonnes*, en prenant toutes les précautions nécessaires pour empêcher la confusion dans les esprits : nous continuerons d'appeler *voyelles* les sons simples; *consonnes*, les sons articulants; et nous donnerons les mêmes noms aux lettres, parce qu'elles servent à représenter ces deux sortes de sons; mais, afin de répandre sur cette matière toute la clarté, et en même temps toute la simplicité nécessaire, nous traiterons : 1° des voyelles pures et simples; 2° des voyelles représentées par plusieurs lettres; 3° des diphthongues; 4° des consonnes; 5° des syllabes.

(*Traité des sons*, p. 5.)



PREMIÈRE PARTIE.

DES MOTS CONSIDÉRÉS COMME SONS.

CHAPITRE PREMIER.

ARTICLE PREMIER

DES VOYELLES PURES ET SIMPLES.

RAMUS avait distingué dix voyelles pures et simples; mais il donnait un son différent à *au* et à *o*. MM. de Port-Royal, en admettant ce nombre de voyelles, substituèrent à l'*au* un autre son simple. L'abbé Dangeau en porta le nombre à quinze; et, depuis lui, les Grammairiens en ont reconnu plus ou moins, parce que, dit Duclos, les Grammairiens reconnaissent plus ou moins de sons dans une langue, selon qu'ils sont plus ou moins capables de s'affranchir du préjugé.

Les *voyelles* diffèrent en plusieurs manières des sons articulants, que nous nommons *consonnes* : 1° lorsqu'on les prononce, la voix sort librement, sans trouver d'obstacle à son passage, au lieu qu'elle en a à vaincre lorsqu'elle produit des consonnes; 2° elles peuvent se prononcer seules, au lieu que les consonnes ne peuvent se prononcer que par le secours d'une voyelle; 3° elles sont plus ou moins brèves, et plus ou moins longues, selon que l'on doit mettre plus ou moins de temps à les prononcer.

Pour indiquer ces différences de prononciation on a inventé les accents, auxquels un paragraphe particulier est consacré au chapitre de l'Orthographe.

Les consonnes, au contraire, ne sont que comme des éclats de voix qui passent dans l'instant, et qui n'affectent que le commencement du son des voyelles auxquelles elles sont jointes.

Enfin le son des voyelles peut être aigu ou grave, tandis que le son des consonnes n'est pas susceptible de ces modifications.

Le son *aigu* est un son faible et délié, qui n'est produit que par un filet d'air ou de voix, et qui n'exige qu'une petite ouverture de bouche. Les sons *graves* sont plus forts, plus gros et plus remplis, parce qu'ils sont formés par une plus grande abondance d'air qu'on pousse de la poitrine.

(Traité des sons, p. 9.)

De cette définition, qui nous semble juste, ne faut-il pas conclure, en thèse générale, qu'un son largement accentué, c'est-à-dire, que les voyelles marquées d'un accent circonflexe, deviennent nécessairement graves, quoique toutes ne le soient pas au même degré? On verra par les réflexions suivantes que l'auteur n'admet pas généralement cette conséquence, qui pourtant nous paraît fort plausible. Mais d'abord que faut-il entendre par cette dénomination? Selon Marmontel, on aurait tort de croire que les voyelles *graves* ont un son plus bas que les voyelles *claires*; ce n'est pas l'abaissement, mais le *volume*, la *quantité* du son qui fait la différence: il est plus *renflé*, plus *sourd*, mais l'*intonation* est la même. Nous remarquerons d'abord que dans ce cas les graves et les longues tendraient à se confondre. Mais ou notre oreille nous trompe, ou la décision de Marmontel est erronée. Certes nous ne prétendons pas qu'on doive élever également la voix sur tous les tons aigus, et la baisser également sur tous les tons graves, de manière à faire de la prononciation un chant insupportable. Mais nous demanderons comment un son peut être *plus sourd* qu'un autre, si l'*intonation* est la même. Selon nous, les voyelles graves, dans la prononciation régulièrement accentuée, exigent que l'on baisse le ton, c'est-à-dire, que la note de ces syllabes soit au dessous de la note des syllabes aiguës qui les accompagnent dans la phrase. Et, cependant, cela n'empêche pas que ce son, plus grave que les autres, ne reste encore très élevé au besoin: c'est surtout un rapport de position qui marque la différence. Ainsi dans cet hémistiche: « Abîme tout plutôt! » les voyelles *a* et *u*, prononcées rapidement, doivent être dites avec une intonation plus élevée que *i* et *o*, quoique celles-ci aient une accentuation plus large et plus marquée. Il suffit, pour s'en convaincre, d'essayer le mauvais effet des intonations contraires. L'observation de ces nuances est indispensable, non seulement dans le débit oratoire, mais encore dans la conversation où la justesse des intonations n'est pas moins nécessaire. A. L.

Les sons graves des voyelles *â*, *ê* exigent une grande ouverture de bouche; c'est ce qui les fait nommer *sons ouverts*. Il n'en est pas de même des sons graves des voyelles *èù* et *ô*: pour les prononcer, les lèvres s'allongent en dehors et ne laissent de passage à la voix que par leur milieu; l'air, qui vient en plus grande abondance de la poitrine, s'entonne dans la bouche et en sort en rendant un son gros et sourd

(Traité des sons, même page.)

Ne faut-il pas mettre au même rang que ces derniers sons les voyelles *â* et *ôâ*, qui se prononcent évidemment par le même mécanisme, et se trouvent dans des conditions tout à fait semblables? D'où nous concluons que les quatre sons graves indiqués ici ne sont pas les seuls. A. L.

Il est bon d'observer qu'entre le son le plus aigu et le plus grave il y a plusieurs degrés, et, pour ainsi dire, plusieurs nuances de sons plus ou moins aigus, ou plus ou moins graves, dont la différence est plus sensible, lorsqu'on saute un degré pour comparer le *premier* avec le *troisième*, ou le *second* avec le *quatrième*. L'*e* ouvert est la voyelle qui offre le plus de degrés de ces sons aigus ou graves, comme dans les mots suivants: *musette, messe, père, sujet, thèse, objet, presse, fête*.

(Traité des sons, page 10.)

Les autres voyelles n'ont point d'autre son que le son aigu; ou, si elles acquièrent quelque gravité, elle n'est presque pas sensible. La seule différence qu'on y peut sentir ne vient que de leur brièveté ou de leur longueur, qui ne change rien à leur son, comme on peut le voir dans les exemples suivants: *donné, donnée; ami, amie*.

(Idem, même page.)

D'après ces exemples, on voit qu'il s'agit ici de voyelles non marquées d'un accent circonflexe; et cela semble confirmer notre observation. Remarquons, en passant, que l'accent appelé *grave* n'indique nullement un son grave, mais bien un son ouvert. Ce signe, au contraire, se rencontre même sur les voyelles les plus aiguës, *â, là-bas, où*; et quand il est placé sur une syllabe longue, il ne fait pas encore un son grave pour cela, *procès, succès*. A. L.

Ainsi, les quatre voyelles qui sont susceptibles de devenir réellement graves, sont *a, e, eu, o*; exemple: *mâle, tempête, jeune, côte*.

D'après nos observations précédentes, nous persistons à croire qu'il y a encore d'autres voyelles graves, mais à des degrés différents; *flûte, jouë, abîme*, etc. Du reste, il est bien entendu que le son grave n'est pas tant pour nous un son absolu qu'un rapport de position, une note moins élevée que les notes aiguës qui l'entourent. A. L.

Dans la langue française, les voyelles brèves sont toujours aiguës, et les graves sont toujours longues.

Mais les longues ne sont pas toujours graves, puisque, pour avoir cette dernière qualité, même en admettant l'extension que nous venons de proposer, il faut que la voyelle soit prononcée avec l'accent circonflexe. A. L.

Mais, que les voyelles soient longues ou brèves, graves ou aiguës, cela n'en change point la nature, puisque leurs sons, quelque grandes que puissent être leurs variétés, sont toujours produits par la même disposition des organes, et que la différence qui se trouve entre les sons graves et les sons aigus ne vient que de la quantité d'air qu'on

fait sortir de la poitrine, et de la force plus ou moins grande avec laquelle on pousse la voix.

(Traité des sons, page 11.)

Aussi plusieurs Grammairiens ont-ils cru inutile de multiplier les voyelles, comme font ceux qui comptent pour autant de voyelles celles qui sont aiguës et celles qui sont graves, et en ont-ils borné le nombre à treize :

TABLE DES VOYELLES

considérées seulement par rapport à leurs sons.

a	la patte.	eu	il est jeune.
e ouvert	il tette.	ou	coucou.
e fermé	vérité.	an	ange.
e muet	une table.	in	ingrat.
i	ici, finit.	un	chacun.
o	une cotte.	on	bon.
u	usure.		

OBSERVATIONS PARTICULIÈRES SUR QUELQUES-UNES DE CES VOYELLES.

§ I. — Sur l'E.

Notre langue n'a proprement que trois sortes d'E : l'E ouvert, l'E fermé, l'E muet. On les trouve tous trois dans les mots : *sévère, évêque, etc.*

(Dumarsais, Principes de Grammaire, page 310.)

Le premier *e* de *sévère* est fermé, c'est pourquoi il est marqué d'un accent aigu; la seconde syllabe *vê* a un accent grave, c'est le signe de l'*e* ouvert; *re* n'a point d'accent, parce que l'*e* y est muet, etc.

Ces trois sortes d'*e* sont encore susceptibles de plus ou de moins; par exemple :

L'E ouvert est de trois sortes : 1° L'E ouvert commun, autrement dit aigu; 2° L'E plus ouvert, autrement dit grave; 3° L'E très ouvert.

1. L'E ouvert commun est l'E de presque toutes les langues; c'est l'E que nous prononçons dans les premières syllabes de *père, mère*; et dans *il appelle, nièce*, et encore dans tous les mots où l'E est suivi d'une consonne avec laquelle il forme la même syllabe, à moins que cette consonne ne soit le *s* ou le *z* qui marque le pluriel, ou le *nt* de

la troisième personne du pluriel des verbes; ainsi, on dit *chêf, brêf, mortêl, mutuel, etc.*, et non pas *chêf, brêf, etc.* (Le même, même page.)

2. L'E plus ouvert, ou ouvert grave, est celui qui se prononce par une ouverture de bouche plus grande que celle qu'il faut pour prononcer l'*e* ouvert commun, comme dans *nêfle*.

3. L'E très ouvert est celui qui demande une ouverture de bouche encore plus grande, comme dans *procês, accès*. (Le même, page 312.)

Ne peut-on pas reconnaître encore une quatrième nuance de l'E ouvert dans le son grave *è, fête, tempête*, ou bien faut-il le confondre avec celui de *nêfle*? D'ailleurs cette lettre, dans la prononciation, varie à l'infini, et il serait impossible d'en classer toutes les nuances d'une façon précise. Aussi pensons-nous qu'il faut s'en tenir simplement à la classification générale indiquée la première. A. L.

L'E ouvert commun au singulier devient ouvert long au pluriel : le *chef, les chefs*; un *autel, des autels*. (Dumarsais, page 312.)

Cette remarque, qui pourrait au premier abord paraître subtile est fondée surtout sur une règle de prosodie (*voy. plus loin chap. III, art. 2.*) dont on comprendra la justesse en comparant les phrases suivantes : un *chêf intrépide, des chês intrépides*; un *autêl élevé, des autêls élevés*. A. L.

L'E fermé est celui que l'on prononce en ouvrant moins la bouche qu'on ne l'ouvre lorsqu'on prononce un *e* ouvert commun; tel est l'*e* de la dernière syllabe de *bonté*. (Dumarsais, page 315.)

L'E fermé est appelé *masculin*, parce que, lorsqu'il se trouve à la fin d'un adjectif ou d'un participe, il indique le genre masculin : *aisé, aimé, habillé, etc.*

(Le même.)

Il est encore une sorte d'*e* fermé qui des langues étrangères a passé dans la nôtre, et qui prend une prononciation un peu allongée, sans que pour cela il soit surmonté d'aucun accent, comme dans *mezzo-termine* (on prononce à peu près *terminée*), *de profundis, in extremis, te Deum, etc.* Mais il se prononce comme *e* ouvert dans *ad patres, ad honores*. A. L.

L'E muet est une pure émission de voix qui se fait à peine entendre; il ne peut jamais commencer une syllabe, et, dans quelque endroit qu'il se trouve, il n'a jamais le son distinct des voyelles proprement dites; il ne peut même se rencontrer devant aucune de celles-ci sans être tout à fait éliminé.

Il y a une différence bien sensible entre l'*e* muet dans le corps d'un mot, à la fin d'un mot, et dans les monosyllabes.

Dans le corps d'un mot, l'E muet est presque nul; par exemple,

dans *demander* on fait entendre le *d* et le *m*, comme si l'on écrivait *dmander*; le son faible, qui se fait à peine sentir, entre le *d* et le *m* de ce mot, est précisément l'*e* muet : c'est une suite de l'air sonore qui a été modifié par les organes de la parole pour faire entendre ces consonnes.

On peut comparer l'*e* muet au son faible que l'on entend après le son fort produit par un marteau qui frappe un corps solide.

(Dumarsais, page 316.)

L'*e* muet est appelé féminin, parce qu'il sert à former le féminin des adjectifs ; par exemple : *saint, saints; pur, purx; bon, bonne* ; ou parce qu'il forme, en vers, les rimes féminines.

A la fin d'un mot, on ne saurait soutenir la voix sur l'*e* muet, puisque, si on la soutenait, l'*e* ne serait plus muet : il faut donc que l'on appuie sur la syllabe qui le précède, et que cette syllabe, si c'est un *e* qui la termine, soit un *e* ouvert commun, afin de servir de point d'appui à la voix pour rendre l'*e* muet qui termine le mot : *fidèle, mère, discrète*, etc.

C'est d'après ce principe que l'on écrit et que l'on prononce : *je mène*, quoique dans *mener* le premier *e* soit muet.

Voyez ce qui est dit plus loin, II^e partie, chap. v, art. 11, § 5, dans les remarques sur le verbe *appeler*. A. L.

Voilà pourquoi les Grammairiens disent qu'il ne peut y avoir deux *e* muets de suite ; mais il faut ajouter à la fin d'un mot, car dès que la voix passe, dans le même mot, à une syllabe soutenue, cette syllabe peut être précédée de deux *e* muets : *recevoir, devenir*; et il peut même y en avoir davantage, si l'on fait usage de monosyllabes : *de ce que je redemande ce qui m'est dû*. Voilà six *e* muets de suite.

(Le même.)

L'*E* est muet long dans les dernières syllabes des troisièmes personnes du pluriel des verbes, quoique cet *e* soit suivi de *nt* qu'on prononçait autrefois. Il y a peu de personnes qui ne sentent pas la différence qu'il y a, dans la prononciation, entre *il aime* et *ils aiment*.

(Le même, page 318.)

Où, devant une voyelle, parce qu'on appuie un peu sur l'*e* pour faire sonner les consonnes *nt*; mais autrement nous ne croyons pas qu'il soit régulier de marquer la différence et de prononcer la dernière syllabe de *ils aiment*, comme le pronom *me*. Voy. pag. 22 une observation qui confirme notre remarque. A. L.

Dans les monosyllabes, comme *je, me, te, se*, etc., l'*e* muet est un peu plus marqué que l'*e* muet de *MENER*; mais il ne faut pas en faire

un *e* ouvert, comme font ceux qui disent *amène-lè* : l'*e* prend plutôt alors le son de l'*eu* faible (1).

(Dumarsais.)

L'*E* est muet dans *degré, denier, dangereux, dangereusement, religion, secrétaire*, ainsi que dans *aboiement, paiement, tutoiement, reniement*;

Au futur et au présent du conditionnel des verbes terminés en *ier*, en *ayer* et en *oyer* : *je prierai, je balaiurai, j'essaierai, je paierai, je nettoierai, j'emploierai*, etc.

Dans les temps des verbes dont l'avant-dernière syllabe est *oi*, on ne prononce point l'*e* de la dernière, lorsqu'elle est ou un *e* muet, ou *es* ou *ent*, comme dans, *que je croie, que tu croies, qu'ils croient, qu'ils soient*, etc.

Aux troisièmes personnes du pluriel de l'imparfait et du conditionnel, *ils imitaient, ils viendraient*. A. L.

Dans le chant, à la fin des mots, tels que *gloire, fidèle, triomphe*, l'*e* muet est moins faible que l'*e* muet commun et approche davantage de l'*eu* faible;

Et les vers qui finissent par un *e* muet ont une syllabe de plus que les autres, par la raison que la dernière syllabe étant muette on appuie sur la pénultième. Alors l'oreille est satisfaite, par rapport au complément du rythme et du nombre des syllabes; et, comme la

(1) Dumarsais est, comme on le voit, d'avis qu'on doit prononcer l'*e* du pronom *le* placé après l'impératif d'un verbe. Beaucoup de personnes, en effet, observent cette prononciation; mais aussi d'autres soutiennent qu'on doit le prononcer avec élision; que dans ce cas l'*e* est muet, et qu'ainsi on doit dire *gardez-l', laissez-l'*, etc.

D'Olivet, et MM. Dubroca et Boniface (deux collaborateurs du *Manuel des amateurs de la Langue française*) sont les seuls Grammairiens qui aient abordé cette difficulté.

M. Dubroca, avant de donner son opinion, rappelle ce principe reconnu en grammaire, que rarement nous prononçons deux syllabes muettes de suite; et que, quand cela arrive, nous donnons à l'une d'elles une insistance qui dispense en quelque sorte d'une pulsation sur l'autre. De là il tire la conséquence, ou plutôt la règle que voici :

« Lorsque la finale de l'impératif qui précède le monosyllabe *le* est muette, comme dans cette phrase : *faites-le savoir à vos amis*; alors, par la raison que deux syllabes muettes de suite ne se prononcent pas, sans qu'il y en ait une qui reçoive une insistance sensible, on prononcera l'*e* du pronom *le* comme l'*e* guttural. Dans

dernière tombe faiblement, et qu'elle n'a pas un son plein, elle n'est point comptée, et la mesure est remplie à la pénultième.

Jeune et vaillant héros, dont la haute sagesse.

L'oreille est satisfaite à la pénultième *ges*, qui est le point d'appui après lequel on entend l'*e* muet de la dernière syllabe *se*.

(Le même, page 317.)

C'est là ce qu'on appelle la rime féminine.

§ II. — Sur l'*i* et l'*y*.

De toutes les voyelles, l'*i* est celle dont le son est le plus délié et le plus aigu. Lorsque, dans une syllabe, elle se joint à la consonne qui la suit, sans être précédée d'une autre voyelle, elle conserve sa prononciation naturelle, à moins que la consonne avec laquelle elle se trouve jointe ne soit un *m* ou un *n*; car alors le son aigu et délié

le cas contraire, c'est-à-dire, si la dernière syllabe d'un verbe est masculine, comme dans ces phrases : *promettez-LE-moi* ; *instruisez-LE de ce qui s'est passé*, on le prononcera avec l'*e* muet, et l'on dira : *promettez-L' moi* ; *instruisez-L' de ce qui s'est passé*.

D'après cette règle, M. Dubroca est d'avis que l'on doit prononcer ainsi ces vers de Racine :

. . . . *Avouez-l'*, madame,
L'amour n'est point un feu qu'on renferme en une âme. (Andromaque, act. II, sc. 2.)
Du Troyen ou de moi *faites-le* décider. (Même pièce, même acte.)

M. Boniface pense qu'il est choquant d'entendre prononcer *voile*, *mêle*, *perle*, *gardel*, *voyelle*, etc., les expressions, *vois-le*, *mets-le*, *perds-le*, *gardez-le*, *voyez-le*, etc., ainsi qu'on le fait assez généralement au Théâtre-Français ; cependant, comme il y a des vers où, pour la mesure, il faut absolument élider l'*e*, tels que ceux-ci :

Ne m'ôtez pas la douceur de le voir ;
Rendez-le à mon amour, à mon vain désespoir. (Voltaire, *Mérope*, act. IV, sc. 2.)

Retournez vers le peuple, *instruisez-le* en mon nom. (Mahomet, act. II, sc. 3.)

Le terrain qu'a perdu cette côte appauvrie,
Reprenez-le aux vallons, etc. (Delille, *L'Homme des champs*, chant II.)

alors il est d'avis que dans ce cas seulement l'élosion doit se faire ; dans tout autre

de l'*i* se change en un autre son nasal qui tient de l'*e* et de l'*i*, ou de l'*a* et de l'*i*, c'est-à-dire que *imprimer*, *imprudent*, *printemps*, *brin*, *lin*, *fin*, etc., se prononcent, *eimprimer*, *eimprudent*, ou *aimprimer*, *aimprudent*, etc. Nous en parlerons tout à l'heure, page 20.

Toutefois la lettre *i* retient le son qui lui est propre : 1° dans les noms propres tirés des langues étrangères, comme *Sélim*, *Éphraïm*, etc., qu'on prononce comme si la consonne *m* était suivie d'un *e* muet ; 2° dans tous les mots où *in* est suivi d'une voyelle, parce qu'alors l'*i* est pur, dit Duclos, et que le *n* modifie la voyelle suivante, comme *i-nanimé*, *i-nodore*, etc. ; 3° au commencement des mots en *imm* et *inn*, soit qu'on prononce les deux consonnes, ce qui arrive toujours dans ceux en *imm*, comme dans *immanquable* ; soit qu'on n'en prononce qu'une, ce qui n'a lieu que dans *innocent* et ses dérivés, qu'on prononce *i-nocent*, *i-nocence*, etc. ; et dans *innombrable* et *innombrablement*.

(Lévizac, p. 60, t. I. Gattel, l'Académie, à chacun de ces mots.)

Enfin, *i* ne se prononce point dans *Montaigne* (nom d'homme), dans *moignon*, *oignon*, *poignant*, *poignée*, *poignard*.

(Man. des Amal., 2^e année.)

De tous ces mots, l'Académie n'en indique qu'un seul, *oignon*, où l'*i* ne se prononce pas. Pour les autres elle se tait. Observons néanmoins qu'elle tolère l'ortho-

cas, dans la prose surtout, et même en vers, si la mesure ne l'exige pas, il ne croit pas que l'élosion puisse se supporter.

Quant à d'Olivet, il pense également que l'élosion de l'*e* muet doit avoir lieu en poésie (lorsque la mesure l'exige) ; mais il fait observer que le mauvais effet qu'elle produit sur l'oreille est pire qu'une faute de versification. Aussi est-il d'avis que ce que peut faire de mieux un poète, c'est d'employer une tournure différente ; et, à cette occasion, il remarque que ce vers de Racine :

Condamnez-le à l'amende, ou, s'il le casse, au fouet. (Les Plaideurs, act. II, sc. 13.)

est le seul exemple qui reste, dans cet écrivain si correct, d'un *le*, pronom relatif, mis après son verbe et avant un mot qui commence par une voyelle ; encore fait-il observer que cela ne se trouve que dans une comédie, et que dans les premières éditions de sa *Thébaïde* et de son *Alexandre*, il y avait cinq ou six autres exemples de cette imperfection qu'il a tous réformés dans les éditions suivantes ; ce qui prouve que ce grand écrivain a senti que *le*, placé ainsi, blesse l'oreille.

— Un seul mot nous semble devoir trancher la question : en prononçant *avouez-l'*, *madame*, on rend évidemment le vers faux ; c'est donc une faute de prosodie, comme si l'on disait *l' père*, *l' fils*. A. L.

graphie *ognon*, comme aussi *encognure* pour *encoignure*, et cela à cause de la prononciation, tandis qu'elle ne permettrait certainement pas *mognon*, *pognard*. C'est donc une raison de croire qu'elle prononce la diphthongue *oi* dans les mots de ce genre. M. N. Landais, qui semble ici pousser un peu loin la susceptibilité, trouve cette prononciation non seulement peu harmonieuse, mais « même de mauvais goût : » et il va jusqu'à vouloir n'admettre que le son *o* dans *poitrine*, *poitrail*. Mais alors il sera donc aussi de mauvais goût de prononcer *poirée*, *poirier*, *poisson*. Sans doute il serait ridicule de faire sonner la première syllabe de *poignard* comme l'interjection *pouah*, ou même d'appuyer sur la prononciation figurée par M. Landais, *poè*. Mais nous croyons qu'il faut admettre la diphthongue, en donnant à la seconde partie un son naturellement bref et faible, qui peut bien disparaître quelquefois dans le laisser-aller de la conversation. C'est ce qui arrive même pour le mot *menuisier*, où pourtant la diphthongue *ui* doit toujours se faire entendre, tandis qu'elle s'est perdue dans l'ancien mot *chaircuitier* (vendeur de *chair cuite*) qu'on écrit aujourd'hui *charcutier*. A. L.

Y y. — La lettre y a le son de l'i simple, quand elle fait seule un mot, ou qu'elle est à la tête de la syllabe, immédiatement avant une autre voyelle : *il y a*, *yeux*, *yacht*;

(Wailly, page 445. Restaut, page 492. Domergue, page 143.)

Voyez, sur cette lettre placée au commencement d'un mot, la remarque faite l'article de l'aspiration, page 32. A. L.

Elle a le même son entre deux consonnes : *acolyte*, *mystère*, *syntaxe*, *style*, *physique*, etc.

Mais, placée entre deux voyelles, elle a le son de deux i, comme dans : *essayer*, *abbaye*, *payer*, *employer*, etc.

Le mot *wiskey*, boisson, se prononce *ouiski*.

(Académie.)

REMARQUE. Une foule de gens se trompent sur l'emploi de l'i grec et écrivent *Hyppolyte*, *Hyppocrate*. Voici une règle pour les personnes qui ne savent ni le latin ni le grec : toutes les fois que le mot demande deux p, il ne faut pas les faire précéder d'un i grec ; au contraire, il en faut un quand le mot n'a qu'un p ; ainsi on écrit : *Hippolyte*, *Hippocrate*, *Hippias*, etc., etc., et *hypothèse*, *hyperbole*, *hypothèque*, etc., etc.

(M. Boissonnade.)

LISTE DES MOTS LES PLUS USITÉS POUR LESQUELS ON FAIT USAGE D'UN Y, AYANT LE SON D'UN I :

Abyrne, acolyte, améthyste, amphictyons, amygdales, analyse, androgyne, ankylose, anonyme, aphyne (*poisson*), apocalypse, apo-

cryphe, azyme, Babylone, borborygme, cacochyme, chrysalide, chrysocolle, chyle, Chypre, clepsydre, clystère, coryphée, corybante, cyclope, cycle, cygne, cylindre, cymaise, cymbale, cynique, cynisme, cyprès, Cythère, dactyle, dey, dithyrambe, dryade, dynastie, dysenterie, Elysée, emphytéotique (*bail*), empyrée, encyclopédie, érysipèle, étymologie, enthymème, Euphrosyne, Égypte, gymnase, gymnique, homonyme, hyacinthe, hydraulique, hydre, hydrophobie, hydropisie, hyène, hymen, hymne, hysope, hygromètre, hyades, hydromel, hydrographie, hypocrite, hystérique, hydrogène, idylle, Lyon (*ville*), labyrinthe, larynx, lympe, lycée, lyre, lynx, un martyr, le martyr (*), métaphysique, myopie, myriagramme, myriamètre, myrte, mystère, mystérieux, mystificateur, mystique, mythologie, myrrhe, Mnémosyne, métempsychose, métonymie, néophyte, nymphe, Odysée, olympé, olympiade, onyx, oxymel, oxyde, oxygène, panégyrique, paradigme, paralysie, physionomie, physique, polygamie, polype, polysyllabe, polyglotte, polygone, polynôme, polytechnique (*école*), polythéisme, presbytère, prytanée, porphyre, péristyle, pygmée, pylone, pyramide, pyrrhonisme, physicien, pythionisse, prototype, psyché (*meuble*), pythie, Pyrénées, prosélyte, pseudonyme, rythme, satire, style, stylet, Styx, stéréotype, sycamore, sycophante, syllabe, syllepse, syllogisme, sylphe, sylvain, symbole, symétrie, sympathie, symphonie, symptôme, synagogue, synecdoque, syndic, synallagmatique, syncope, synode, synonyme, synoptique, syntaxe, synthèse, Sibylle (*prophétesse*), système, thym, tympanon, type, tympan, typographie, tyran, zoophyte, zéphyr (*vent doux*), y (*adverbe et pron.*), yeux, yacht, yeuse.

Ajoutez à cette liste tous les dérivés et les mots *hypothèse*, *hypothèque*, etc., etc., dont il est parlé dans la remarque ci-à-côté, et qui s'écrivent avec un seul p.

Il y aurait à faire sur l'o quelques remarques, mais elles se trouvent plus loin dans les voyelles combinées page 20, et à l'art. de l'aspiration, page 31. A. L.

§ III. — Sur l'u.

U conserve le son qui lui est propre dans le mot *un* employé au féminin. On dit *une femme*, et non pas *eune femme*. Lévizac pense que l'on doit prononcer de même *un* suivi d'une voyelle : *u-nimbécile*, *u-nhérétique* ; mais l'auteur du *Traité des sons* croit qu'il vaut

* Voyez les Remarques détachées, lettre M, volume II.

mieux prononcer *un-nimbécile*, *un-nhérélique*; parce que, de cette manière, on voit tout de suite que c'est d'un homme que l'on parle, tandis que, dans la prononciation indiquée par Lévizac, on doit penser qu'il est question d'une femme. (Voy. p. 22.)

U fait diphthongue avec l'i qui suit, comme dans *luit*, *cuit*, *muid*, etc. (Voy. p. 30.)

U prend le son o dans *rumb* (rombe), *rhum* (rom), *factum*, *factotum*, *pensum*, *umble* (omble), etc. A. L.

Quelquefois nous employons u sans le prononcer après la consonne g, quand nous voulons lui donner une valeur gutturale, comme dans *prodigue*, qui se prononce bien autrement que *prodige*, par la seule raison de l'u, qui du reste est absolument muet.

Enfin u a diverses prononciations après la lettre q; nous les indiquerons lorsque nous parlerons de la prononciation de cette consonne.

L'u final se change en l dans certains mots, soit pour raison d'euphonie, soit parce que l'usage l'a voulu ainsi. Par exemple, *cou* s'écrit et se prononce *col*, dans *col d'une montagne*, *col de la vessie*, *col de chemise*, *un hausse-col*, et dans cette phrase du style familier, *col tors*, *col court*. (Il se dit encore d'un passage étroit entre deux montagnes, *col de Tende*.)

(L'Académie et Féraud.)

Il serait plus exact de dire que dans certains cas l'ancienne orthographe s'est conservée et que les mots sont restés fidèles à leur origine; ainsi du latin *collum* est venu d'abord *col*, puis ensuite *cou*; de *mollis*, on a fait *mol*, puis *mou*, etc.; dans quelques cas seulement le changement ne s'est pas opéré. A. L.

Fou se prononce et s'écrit *fol*, lorsqu'il est employé adjectivement, et immédiatement suivi d'un substantif masculin commençant par une voyelle: *fol appel*, *fol amour*, *fol espoir*. (L'Académie et Féraud.)

Mou: on écrivait autrefois: *un homme MOL et efféminé*. L'Académie écrit: *un homme mou et efféminé*; mais dans son édition de 1835 elle dit qu'on emploie quelquefois *mol* au masculin, en poésie et dans le style soutenu, quand le mot qui suit commence par une voyelle: *un MOL abandon*; *le marcher MOL et doux de la pelouse*. On lit dans Buffon: *les Chinois sont des peuples MOLS*; et dans M. Clément:

Sur le *mol* édredon dormez-vous plus tranquille?

Au lieu de *beau*, on écrit et l'on prononce *bel* avant un substantif singulier qui commence par une voyelle ou par un h non aspiré:

bel esprit, *bel âge*, *bel oiseau*, *bel homme*. Et par une extension à cette règle, on dit aussi *bel et bon*; mais c'est une exception, car on dit *beau à voir*, et non pas *bel à voir*. (L'Académie et Féraud.)

Il en est de même de *nouveau*: un *nouvel* hommage, un *nouvel* ami. Ces divers exemples confirment ce que nous avons dit au sujet de l'étymologie du mot *cou*. Et la preuve qu'ici l est primitif, c'est le féminin de chacun de ces mots, *molle*, *belle*, *nouvelle*. Ils ont également leur type dans la langue latine. Aussi, l'on a conservé la vieille forme dans les noms de nos anciens rois: *Philippe-le-Bel*, *Charles-le-Bel*. A. L.

ARTICLE II.

DES VOYELLES EU, OU, AI, AU,

représentées par plusieurs lettres, et qui toutes répondent à quelques-uns des sons précédents.

Un grand nombre d'anciens Grammairiens ont pris les voyelles *eu* et *ou* pour des *diphthongues*, s'étant laissé tromper par la vue de deux lettres dont on se sert pour les représenter, faute de caractères simples. Cependant *ou* et *eu* sont des sons très simples, aussi bien que *o* et *e*, qu'on représente souvent par *au*, *ai*, comme dans le mot *j'aurai*, qui se prononce *j'oré*. Ensuite une diphthongue, comme nous le ferons voir à l'article suivant, est la réunion de deux sons simples, qu'on prononce par une seule émission de voix, et dont chacun des sons se fait entendre. Or, dans *eu*, *ou*, il n'y a qu'un seul son simple, bien différent des sons *e*, *o* et *u*, qu'on n'y entend pas du tout. D'autres Grammairiens nomment ces voyelles *fausses diphthongues*; mais cette dénomination n'a aucune justesse et est même ridicule, car c'est comme si l'on disait une *diphthongue* qui n'est point une *diphthongue*. Ensuite cette dénomination ne présente en aucune manière l'idée des voyelles simples, telles que *eu*, *ou*, etc., qui en ont véritablement le son.

D'autres encore les appellent, aussi bien que *ai*, *ei*, *au*, *eau*, *caient*, etc., des *voyelles composées*. Cette dénomination n'est pas meilleure que la précédente; en effet, si l'on n'entend par le mot *voyelles* que des sons simples, on sent bientôt combien cette dénomination est fautive et trompeuse, puisqu'un son simple ne peut être composé. D'ailleurs, si ce n'est qu'aux lettres qui représentent les sons simples qu'on donne le nom de *voyelles*, quoique cette dénomination

semble avoir quelque air de vérité, il est aisé de voir qu'elle n'est guère plus juste, et qu'elle n'est propre qu'à induire en erreur. Car, comme on attache aux lettres l'idée des sons qu'elles représentent, et que les lettres A, I, O, U, présentent l'idée des sons A, I, O, U; en nommant AI, AU, OU, *voyelles composées*, on donne presque nécessairement à entendre que ces voyelles, qui ne sont que des sons simples, sont un mélange de deux sons, quoique les sons A et I, A et U, O et U, n'aient aucun rapport avec les sons ai ou é, au ou o, et le son ou; c'est pourquoi il nous semble qu'on doive aussi rejeter cette dénomination de *voyelles composées*, comme impropre et trompeuse.

(Traité des sons de la langue franç., page 27.)

Cela bien entendu, examinons la prononciation de ces voyelles :

AE; l'e ne se prononce pas dans *Caen* (ville).

AO; { L'o est nul, dans *paon, paone, faon, Laon* (ville).
L'a ne se fait pas entendre, dans *Saône, aoriste, aodt, aodteron, tuon* (insecte); ni dans *saoul, saouler*.

Remarque. — L'a se fait entendre dans *aoûté*, participe passé de *aoûter*, qui ne s'emploie qu'à ce temps.

EA; l'office de l'e est uniquement d'adoucir le g devant l'a : *mangea, songea*, etc.

AI a le son de l' { E muet, dans *faisant*.
é fermé, dans *je chantai, j'ai, je lirai*, etc.
é ouvert, dans *maître, maison*, etc.
A, dans *douairière*.

Remarque. — Il n'est pas douteux que la combinaison AI n'ait le son de l'e muet dans *faisant, faisait*, et dans tous les verbes composés de celui-ci : quant aux substantifs et aux adjectifs qui en dérivent, l'Académie en fixe la prononciation : on prononce, dit-elle, *bienfesance, bienfesant*, dans le discours ordinaire; mais au théâtre et dans le discours soutenu, on prononce *bienfèsance, bienfèsant*.

Quant au mot *douairière*, l'Académie n'indique pas cette anomalie de prononciation, justement attaquée par M. N. Landais, dont nous partageons l'opinion. Ce mot doit conserver le même son que *douaire*. A. L.

Oi a le son de l'é ouvert dans { les imparfaits et les conditionnels des verbes, *je disois, je dirois*.
Foible et ses dérivés; *roide* (2), *monnoie* et leurs dérivés; *harnois*, etc.

(2) ROIDE. Regnier veut que l'on prononce *roade*; Richelet et Wailly sont

Oi a de plus le son de l'é très ouvert dans les verbes en *oître* qui ont plus de deux syllabes; tels que *paroître, disparoître*, etc.

Sur quoi nous observerons que Voltaire et beaucoup d'écrivains modernes ont adopté le changement de oi en ai dans tous ces mots, quoique l'Académie et un grand nombre de Grammairiens s'y soient constamment opposés. — Les personnes curieuses de savoir quels ont été leurs motifs, les trouveront énoncés au chapitre de l'orthographe, art. 2, t. II.

L'Académie s'est enfin rangée à cette opinion qui avait triomphé dans l'usage. Nous nous contentons ici de constater le fait, sans entrer dans la discussion des motifs qui seront exposés ailleurs. Ainsi, maintenant on écrit par ai tous les imparfaits et les conditionnels; on écrit *connaître, paraître*, (et non plus *connoître, paroître*) *monnaie, faible, faiblesse*. Cependant l'Académie écrit encore *roide*, mais c'est évidemment parce qu'elle conserve dans le discours soutenu la prononciation *roède*; elle tolère, du reste, l'orthographe *raide, raidir*. Enfin elle admet également *harnois* et *harnais*, comme deux mots synonymes, mais distincts, et chacun avec sa prononciation particulière; de telle sorte que *harnais* se dit plutôt de l'équipage d'un cheval, et *harnois* d'une armure ancienne; cette dernière forme ne s'emploie pour l'autre que dans le style soutenu. A. L.

AIE, }
AY, } ont le son de l'é ouvert dans *haie, ayant, bey, seigneur, déman-*
EY, } *geaison*.
EI, }
EAI, }

EAU, }
EO, } ont le son de o : *bateau, peau, gélier, Georges*.

IE a le son de i : *je prie, je prierais*, etc.

Remarque. — Quelques personnes suppriment l'e muet du futur et du conditionnel présent des verbes en *ier* : *je prirai, je prirais*; mais c'est une faute, du moins en prose.

OEU a le son de EU ouvert : *mœurs, sœur, œuf*.

EU a le son de U, dans les temps *j'eus, nous eûmes, j'eusse*, etc.

Quoiqu'elle garde encor des airs sur la vertu,

De grands mots sur le cœur, qui n'a-t-elle pas EU?

(Gresset, *le Méchant*, act. IV, sc. 9.)

d'avis de prononcer *rède, rèdeur, rêdir*. L'Académie dit que, dans la conversation, il faut prononcer *rède, rèdeur, rêdir*; dans le discours soutenu, *rède, rèdeur, rêdir*, ou *roède, roèdeur, roèdir*; et Féraud se range à cette opinion.